

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC****Séance du 12 juillet 2023****NOMBRE DES MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 06 juillet 2023

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Fanny MERCIER, Carla DE OLIVEIRA, Karine RONCIN, Mathieu SAUVAGE, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY, Evelyne PICHON

Excusés : M. Johann MOREAU et Mme Vanessa CORBINEAU

- Mme Vanessa CORBINEAU a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2023_07_01**DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 2° alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les ratios d'avancement de grade comme suit :

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX	AGENTS PROMOUVABLES
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%	1
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%	2
		Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%	1

AUTORISE Monsieur le Maire le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire
Bernard TERRADE

